

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} juillet 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 juin 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Catherine LECOMTE, Daniel DECLEIR, pouvoir à Gérard BELLEMERE, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2025-07-07 REPRISE DES RESULTATS - UAFR BETHISY-SAINT-MARTIN

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commune de Crépy-en-Valois en date du 28 juillet 2020 acceptant le principe de la dissolution de l'Union des Associations Foncières de Réserve (UAFR) de Béthisy-Saint-Martin et la quote-part financière lui revenant,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2023 prononçant cette dissolution,

Les résultats, issus du compte de gestion 2024 de l'UAFR Béthisy-Saint-Martin, font apparaître un excédent en fonctionnement et en investissement.

Ces excédents s'élèvent à 65,13 € et sont repartis comme suit :

- + 1,38 € en fonctionnement,
- + 63,75 € en investissement.

Ces résultats seront intégrés dans le budget général 2025, respectivement aux comptes 002 et 001. Les crédits afférents sont inscrits dans la décision modificative n°1.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Acter la reprise des résultats de l'UAFR de Béthisy-Saint-Martin, tels que détaillés ci-dessus, et leur intégration au budget général 2025.
- Affecter la somme de 1,38 € au compte 002 et la somme de 63,75 € au compte 001 du budget général de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} juillet 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 04 JUL. 2025

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.